

Compte rendu de la réunion du conseil syndical du 29 janvier 2024

Présents : Mmes Adatto, Carduner et Lombardo, MM. Agelou, Devoise, Souffir

Pour le syndic : M. Jeannau

Excusés : Mme Decoster, MM. Baudier et Briole

1. Passation entre les syndics

Jusqu'à la mi-janvier, malgré les multiples demandes, puis mises en demeure, aucun document appartenant à la copropriété n'avait été fourni par le cabinet AtCitus au cabinet Loiselet & Daigremont. Au moment de la réunion, seuls quelques anciens PV d'AG avaient été envoyés. Plus grave : tous les fonds de la copropriété sont toujours en possession du cabinet AtCitus. Le cabinet Loiselet & Daigremont est donc dans l'impossibilité de régler la moindre facture (le cabinet a pris sur ses propres fonds pour payer notre gardienne).

Un premier appel de charge a été émis sur la base des derniers appels et une régularisation aura lieu une fois tous les documents récupérés.

Attention, il ne faut plus envoyer les chèques au cabinet AtCitus, ni utiliser le RIB du compte de la caisse d'épargne ! Mais utiliser les moyens de paiements proposés dans le nouvel appel de fonds.

2. Mise en service de la clôture

Les questionnaires concernant les horaires de fermeture ont été envoyés avec le PV de l'AG. Les retours sont attendus pour le 12 février. Le dépouillement sera effectué le 13 afin d'envoyer aux copropriétaires, le 14 février, un courrier d'information avec les résultats, la notice d'utilisation des interphones des portillons, ainsi que la date de la mise en service.

Le 14 février, un affichage dans les halls et le parking sera également réalisé.

La mise en service est, pour le moment, prévue à partir du **lundi 19 février 2024**.

3. DTG (Diagnostic technique global)

Suite à la décision de l'AG, l'ordre de service a été donné à Reezome de lancer l'étude tant que nous sommes en période de chauffe. Elle devrait durer 6 mois environ et donnera lieu à une réunion de restitution à l'ensemble des copropriétaires.

4. Nouvelles platines interphone - Réfection du système d'accès

Une première rencontre avec ATS-ATPE, qui avait fourni le premier devis, a été réalisée pour le négocier à nouveau. Et, suite à la décision de l'AG, une mise en concurrence est également lancée.

5. Reprise colonne VO au 79

Le trou dans la colonne n'ayant toujours pas été bouché, un nouveau contact est pris avec le propriétaire de l'appartement par lequel il faudra passer pour accéder à la colonne et la réparer.

6. Salle de réunion du 87

La serrure de la salle sera changée et la nouvelle procédure pour réserver la salle sera mise en place avec l'aide de notre gardienne.